



**Auzon
communauté**

APPEL A CANDIDATURES

RÉSIDENCE-MÉDIATION D'ACTION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE – ANNEE 2026/2027

POUR UN ARTISTE OU UN COLLECTIF

*Du territoire à l'usage : savoir-faire,
artisanat d'art, patrimoine & culture*

Auzon Communauté

6 bis rue Jean Catinot

43250 SAINTE-FLORINE

04.73.54.02.28 – contact@cc-auzon.fr

www.cc-auzon.fr

PRÉSENTATION D'AUZON COMMUNAUTÉ



Créée le 1er janvier 2001, Auzon Communauté est peuplée de près de 10 mille habitants, répartis sur 12 communes pour un territoire de 153 km² : Auzon, Azérat, Chambezon, Champagnac-le-Vieux, Chassignolles, Frugères-les-Mines, Lempdes-sur-Allagnon, Saint-Hilaire, Saint-Vert, Vergongheon et Vézézoux.

Situé au nord-ouest du Département de la Haute-Loire, le territoire intercommunal est limitrophe du Puy-de-Dôme et du Cantal, avec une position stratégique à proximité des axes de communication majeurs (A75 et N102).



Malgré une période marquée par la désindustrialisation, une politique volontariste en faveur du développement économique, de l'enfance et de la jeunesse, a permis un regain démographique. Le territoire se distingue par une diversité géographique et économique, constituant une véritable richesse :

- Une vallée industrielle et un ancien bassin minier
- Des communes de moyenne montagne à dominante forestière
- Un patrimoine naturel et vernaculaire (bâti et immatériel) varié

Les indicateurs géographiques, démographiques, sociologiques et économiques montrent une réalité très différente entre les communes situées en plaine et les communes situées en montagne (à l'est).

On distingue deux dynamiques territoriales :

- Les communes "du bas", implantées dans la vallée de l'Allier, proches de l'A75 et de la RN102, fortement tournées vers les pôles urbains ;
- Les communes "du haut", en moyenne montagne, moins influencées et nécessitant une attention renforcée pour l'accès à la culture.

UNE POLITIQUE CULTURELLE STRUCTURÉE À PLUSIEURS NIVEAUX



La programmation culturelle : Auzon Communauté organise régulièrement des spectacles, des concerts, des expositions, des conférences, des projections de films, et d'autres événements culturels. Ces activités visent à mettre en valeur les artistes locaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'à offrir aux habitants des moments de divertissement et de découverte.

Le soutien aux associations culturelles : Auzon Communauté apporte son soutien aux associations culturelles du territoire. Il peut s'agir d'une aide financière, de la mise à disposition de matériel, ou encore de conseils et d'accompagnement dans la réalisation de leurs projets.

La lecture publique : Auzon Communauté coordonne un réseau de lecture publique avec une médiathèque tête de réseau et huit bibliothèques de proximité. Ces espaces offrent un large choix de livres et d'autres ressources culturelles.

Les actions en direction des publics spécifiques : Auzon Communauté propose des actions culturelles spécifiques pour certains publics, tels que les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, etc. Il vise ainsi à favoriser l'accès à la culture pour tous, en adaptant les activités aux besoins et aux attentes de chaque groupe.

Les résidences d'artistes : Auzon Communauté développe des résidences artistiques sur son territoire depuis 2019. Les résidences artistiques sont des programmes qui permettent à des artistes de séjourner temporairement sur la communauté de communes, afin de créer et de partager leur travail en direction de l'ensemble des publics.

Enseignement musical : Le Syndicat Intercommunautaire de l'École de musique du Val d'Allier propose une variété de cours, comprenant l'éveil musical ainsi que des cours individuels d'instruments tels que le violon, le piano, la guitare et les instruments à percussions. En plus de cela, l'école dispose de plusieurs groupes collectifs (orchestres, musiques actuelles).

La valorisation de l'architecture et du patrimoine : Depuis 1998, le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier développe une politique culturelle axée sur l'architecture et le patrimoine en sensibilisant habitants et professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en valorisant le patrimoine sous toutes ses formes et en initiant les jeunes à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le patrimoine.

CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURES



La Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture

Depuis 2020, Auzon Communauté organise une résidence-mission dans le cadre de la CTEAC. Ce dispositif permet aux artistes d'investir le territoire durant huit semaines, en proposant des actions de médiation culturelle accessibles aux publics scolaires et empêchés (ehpad, périscolaire). Ce projet réussit aujourd'hui à fédérer une vingtaine d'acteurs variés (culturels, éducatifs, médicaux, citoyens) autour d'une initiative commune. Afin d'aller plus loin, la collectivité souhaite intégrer de nouvelles dimensions, en lien avec les enjeux et les spécificités de son pays, mais aussi des attentes citoyennes décelées sur son territoire.

Vers un Projet Culturel de Territoire

D'ici 2029, Auzon Communauté ambitionne de formaliser un Projet Culturel de Territoire (PCT) de manière participative. Cette démarche est accompagnée par l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble, la DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Loire. Le but de ce projet est de faire émerger des actions culturelles communes, où les citoyens sont acteurs de celles-ci, sur des thématiques qui font sens et raisonnent sur le territoire.

Partenaires

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de la "Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture - Vers un Projet Culturel de Territoire", proposée sur le territoire d'Auzon Communauté, bénéficiant du soutien de l'État représenté par les Ministères de la Culture (DRAC), de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et de l'Éducation Nationale (EN), ainsi que de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Loire et de la CAF de la Haute-Loire.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Du territoire à l'usage : savoir-faire, artisanat d'art, patrimoine & culture

Contextualisation

Le territoire ne se limite pas à un espace géographique : il représente également un lieu de vie, de traditions et de pratiques façonnées par les populations qui l'habitent. Au fil du temps, les ressources naturelles, les conditions climatiques et les conjonctures socio-économiques ont donné naissance à des savoir-faire spécifiques, devenus pour certains des artisanats d'art, en transformant les ressources en objets, utiles ou symboliques. Ainsi, l'artisanat d'art est un élément essentiel au service du territoire, précieux témoin de son identité (histoire locale, patrimoine culturel et immatériel).

Le territoire comme origine des savoir-faire

Notre territoire possède des caractéristiques particulières : climat, relief, ressources naturelles et patrimoniales. Ces éléments ont influencé, et influencent encore, les activités des populations, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles. Par exemple, dans nos communes montagneuses, l'abondance de bois a favorisé le développement de la sylviculture et des métiers liés à la menuiserie. Dans les zones agricoles, les savoir-faire se sont développés autour des tuileries, des verreries et des poteries. En outre, dans certaines localités, l'on observe de nos jours une pratique persistante de la terre cuite, de la vannerie ou encore du métal. Notre territoire est donc une source d'inspiration et de matières premières, qui façonne et influence les pratiques artisanales.

L'artisanat d'art : la transformation du territoire en usage

L'artisanat représente le lien concret entre le territoire et l'usage quotidien. Les artisans utilisent les ressources locales pour créer des objets utiles : vêtements, outils, meubles ou objets décoratifs. Au-delà de leur fonction pratique, ces objets reflètent souvent une identité locale. Les techniques, les motifs ou les matériaux utilisés racontent l'histoire d'un lieu et des personnes qui y vivent. L'artisanat est donc à la fois économique, social et culturel, puisqu'il permet de valoriser notre territoire tout en répondant aux besoins de la population.

Un patrimoine culturel transmis de génération en génération

Les savoir-faire artisanaux sont souvent transmis par l'apprentissage et la tradition familiale. Cette transmission contribue à préserver un patrimoine immatériel, c'est-à-dire un ensemble de connaissances et de pratiques qui font partie de la culture de notre territoire, telles que les fêtes patronales ou encore l'entretien du bâti vernaculaire (fours à pain, pigeonniers, etc.).

Aujourd'hui, ces savoir-faire sont également valorisés par des initiatives de protection du patrimoine, des labels de qualité ou des événements culturels. Ils permettent de conserver les traditions, mais aussi de renforcer l'attractivité du territoire, notamment à travers le tourisme culturel, comme cela est le cas pour la ville d'Auzon labellisée Petite Cité de Caractère.

NOTE DE CADRAGE



Préambule

Cette nouvelle résidence artistique propose une réflexion sur comment les savoir-faire locaux participent à la construction identitaire du territoire. Cette thématique englobe les artisanats d'arts présents sur le territoire (vannerie, verrerie, tuilerie, menuiserie), les métiers inhérents à ceux-ci ainsi que le patrimoine culturel local. Dans la continuité de cette réflexion, il y a une interrogation sur comment la réalisation d'objets artisanaux, artistiques, utiles ou symboliques, peuvent représenter le territoire et faire vivre sa mémoire vernaculaire.

Profils des artistes

La résidence est ouverte aux professionnels dont les spécialités correspondent à la liste officielle de l'**Institut National des Métiers d'Art** :

• Architecture et jardins • Ameublement et décoration • Luminaire • Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie • Métal • Céramique • Verre et cristal • Tabletterie • Mode et accessoires • Textile • Cuir • Spectacle • Papier, graphisme et impression • Jeux, jouets et ouvrages mécaniques • Facture instrumentale • Restauration •

Les compétences croisées des candidats entre les métiers d'art et celles issues de formations artistiques supérieures peuvent constituer un atout.

Approche de la thématique

En transformant les ressources locales en objets, l'artisanat d'art contribue à construire un patrimoine culturel vivant, au service de l'identité du territoire et des enjeux contemporains tels que l'attractivité territoriale, la mise en valeur touristique ou encore la mémoire générationnelle. L'artiste ou le collectif sélectionné devra s'emparer de ces enjeux (qu'il pourra redéfinir lui-même si besoin) afin d'envisager cette résidence comme un laboratoire d'expérimentation. L'objectif est de mettre en place des espaces de promotion de ces artisanats et savoir-faire locaux, où les échanges avec la population et le territoire seront au cœur du processus de création. Le développement des actions culturelles, mais surtout, des dispositifs de médiation, sera primordial pour veiller à inscrire le projet dans une démarche participative et inclusive.

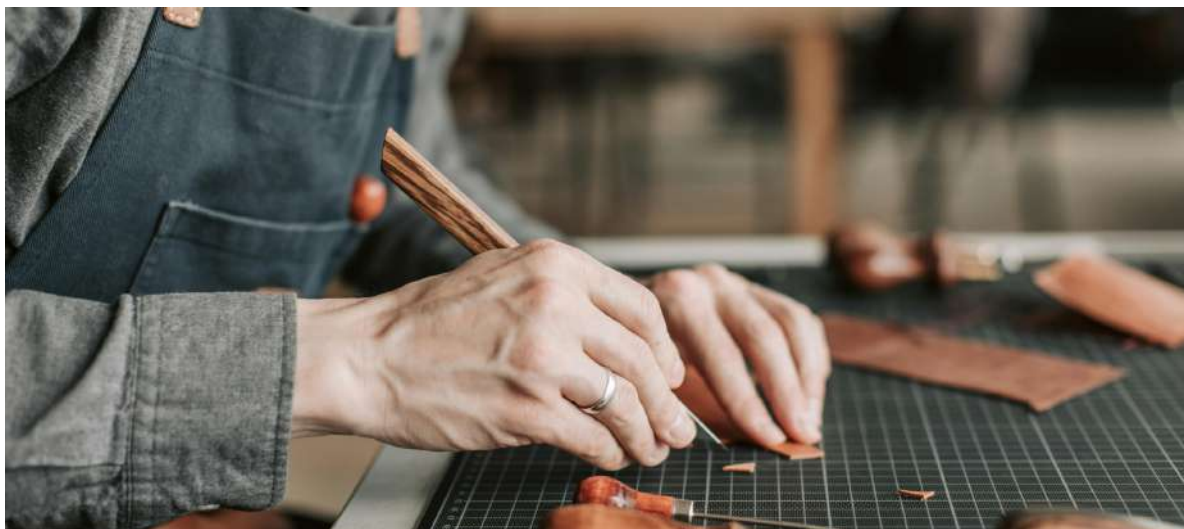
Pour se faire, les artistes pourront choisir de traiter une seule ou plusieurs techniques artisanales. Une attention particulière sera portée sur la manière d'appréhender ces technique dans leur globalité, au niveau des impacts paysagers, sociaux et économiques.

Cette résidence est avant tout un espace de rencontre, de transmission et de dialogue, où l'art devient un levier pour interroger, imaginer, créer, pour faire vivre la mémoire du territoire par le biais de ses savoir-faire.

Moyens techniques

La mise à disposition de moyens techniques peut être envisagée en fonction de la nature des projets proposés par les résidents, comme des recommandations d'artisans, d'entreprises, ou de sites d'accueil et d'ateliers. Les matériaux d'usage courant peuvent être mis à disposition. Les matériaux spécifiques sont à la charge de l'artiste.

OBJECTIFS DE LA RESIDENCE



Nature du projet attendu

Tout type de projet dans le domaine de la création et des métiers d'art est envisageable. Une prise en compte du contexte patrimonial, historique, culturel et naturel du territoire est recommandée dès la phase de conception du projet.

Fédération du territoire et de ses acteurs

Le principe de fonctionnement de cette résidence engage les résidents dans une démarche de rencontre avec les habitants, les publics de proximité, les artisans d'art locaux et les acteurs du territoire. Elle intégrera des temps de recherche propres aux maîtres d'art et des temps de partage avec les habitants, en veillant à mixer les publics pour associer des établissements scolaires et d'autres établissements d'accueil (EHPAD, Institut médico-éducatif, Maison Familiale Rurale, Relais Petite Enfance, Centre de Loisirs). La mise en avant d'activités de médiation déjà effectuées sera appréciée.

Double démarche exploratoire et participative

La résidence s'appuiera sur la double démarche d'expérimentation et de participation inclusive dans le domaine des métiers d'art, en résonance avec le territoire et ses singularités. La forme de la participation est libre (ateliers, création d'une œuvre collective, temps de rencontre et d'échanges, workshops, conférences, etc.), tout comme la forme de restitution reste à définir.

La résidence est exploratoire : l'accent est mis sur la richesse des échanges et la conceptualisation de nouvelles idées, plutôt que sur la production d'un travail et sa finalisation, sans toutefois l'exclure. Il s'agit plutôt de créer des espaces d'expression, de concertation et d'initiatives collectives afin de favoriser l'appropriation citoyenne et les échanges entre différentes populations, permettant aux participants de collaborer, de partager leurs idées et d'apprendre à travailler ensemble via l'artisanat d'art.

Appui sur les spécificités du territoire

Il est impératif de prendre en compte le patrimoine naturel, matériel et immatériel du territoire, ses caractéristiques socio-éco-démographiques ainsi que son relief et ses paysages, afin d'ancrer le projet au cœur de son environnement et d'en faire un levier de développement local.

FAIRE AVEC TOUS ET PAR TOUS



Partenaires et publics cibles potentiels

Auzon Communauté et ses services

Impliquer les différents services dans une démarche collaborative :
Culture - Développement - Petite Enfance - Enfance et Jeunesse

Partenaires associatifs et culturels

Engager l'ensemble des acteurs associatifs, quels qu'ils soient et désireux de s'inscrire dans cette dynamique : Ensemble des associations du territoire (culturelles, sportives, récréatives, sociales, etc.) - Bibliothèques municipales - Artistes - Musées associatifs - Observatoire de Champagnac-le-Vieux - École de musique intercommunale, etc.

Partenaires éducatifs

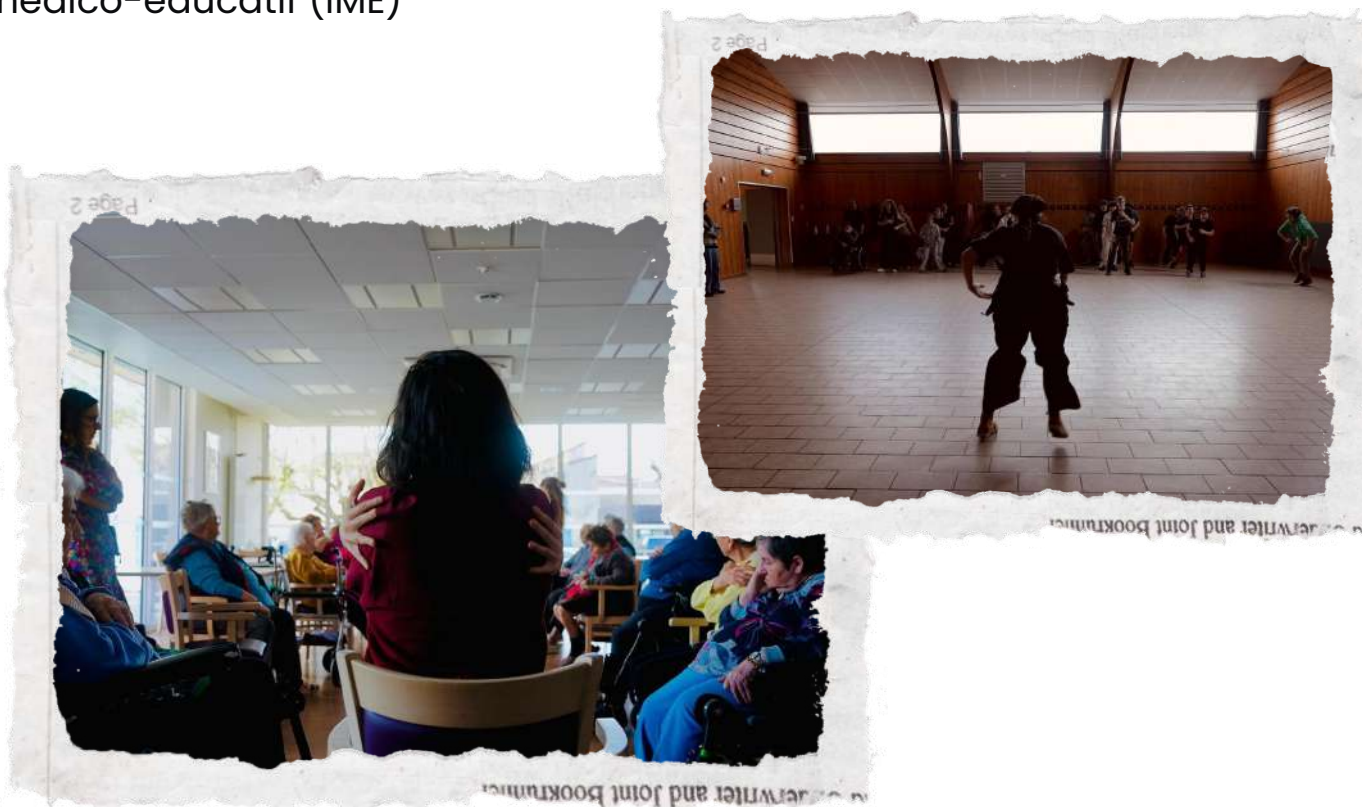
Collaborer avec les structures éducatives du territoire : 11 classes maternelles - 19 classes élémentaires publiques, 1 établissement d'enseignement privé (élémentaire et secondaire) - 1 collège public - 1 Institut Médico-éducatif (IME) - 1 Maison Familiale Rurale (MFR)

Partenaires de la petite enfance et de la jeunesse

Inclure les structures dédiées à la petite enfance et à la jeunesse :
2 centres de loisirs sans hébergement - 1 accueil ados - 1 crèche intercommunale - 1 Relais Petite Enfance intercommunal

Partenaires du médico-social

Impliquer les acteurs du secteur médico-social : Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) - Aide et Maintien à Domicile (ADMR) - Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) - 1 Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) - 1 Institut médico-éducatif (IME)



INFORMATIONS PRATIQUES



Conditions favorables à la mise en oeuvre du projet

Déplacements sur le territoire

L'artiste doit être autonome dans ses déplacements. Le permis B est requis, et la mise à disposition d'un véhicule personnel est fortement conseillée. Les interventions peuvent avoir lieu sur l'ensemble du territoire d'Auzon Communauté, y compris dans des zones rurales peu desservies.

Langue française

Une bonne maîtrise de la langue française, orale et écrite, est indispensable pour faciliter les échanges avec les habitants, les partenaires et les équipes éducatives.

Ancrage territorial et partenariats locaux

La démarche artistique devra s'appuyer sur les ressources et structures locales (médiathèques, écoles, centres sociaux, associations culturelles, etc.). Il est attendu de l'artiste qu'il identifie et mobilise ces partenaires tout au long du projet.

Respect de la thématique proposée

Le projet artistique devra s'inscrire dans le cadre thématique défini par la collectivité. L'artiste est libre dans sa démarche, tout en respectant les orientations générales posées.

Capacité à dialoguer et à transmettre

L'artiste devra être à l'aise dans les échanges avec les publics, notamment lors d'actions de médiation, d'ateliers pédagogiques ou de présentations de son travail. Une envie de partager son univers artistique, de transmettre et de construire des liens avec les habitants est essentielle.

Travail en collaboration avec d'autres artistes

Des collaborations pourront être envisagées entre les artistes accueillis sur le territoire et des artistes locaux impliqués sur des actions passerelles. La capacité à travailler en collectif et à nourrir des projets croisés sera valorisée.



LA MISE EN OEUVRE

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'artiste ou du collectif et d'Auzon Communauté sera signée en début de résidence.

Un accompagnement tout au long de la résidence

L'artiste pourra compter sur le soutien du coordinateur culturel, ainsi que sur sa connaissance fine du territoire. Interlocuteur privilégié, il accompagnera l'artiste tout au long de sa résidence dans une dynamique de collaboration étroite et de concertation. Il veillera au bon déroulement du projet, au confort de l'artiste, et facilitera les échanges ainsi que les rencontres avec les partenaires locaux.

Les engagements réciproques

Les engagements d'Auzon Communauté :

- Fournir un logement à l'artiste ou au collectif durant toute la résidence.
- Verser des honoraires de production et une indemnité couvrant les frais de transport (vers et sur le territoire) ainsi que la restauration.

Les engagements de l'artiste ou du collectif :

- Assurer une présence active et mener des actions de médiation auprès de divers publics (scolaires, extrascolaires, publics empêchés), en accord avec la commission communautaire élargie.
- Aller à la rencontre des habitants pour co-construire et co-produire des projets avec eux.
- Être autonome dans ses déplacements.

Budgétisation

Le budget prévisionnel s'élève à 32 000 €, couvrant les principaux volets artistiques du projet : actions culturelles de médiation (2/3 du projet), diffusion (1/3 maximum du projet), droits de propriété intellectuelle, communication, matériel, etc.

La répartition est la suivante :

- Environ un tiers (10 700 €) pour la création et la diffusion,
- Environ deux tiers (21 300 €) pour la médiation et les actions culturelles.

A cela pourra s'ajouter un complément de 3 000 € destiné à couvrir les frais administratifs et de vie (déplacements, restauration, hébergement), portant l'enveloppe totale à **35 000 €**.

Laisser une trace

Tout au long du projet, une couverture vidéo pourrait être réalisée, permettant de conserver une trace des actions menées sur le territoire, ce qui constituerait un atout pour la valorisation du projet. L'artiste ou le collectif devra alors mentionner l'ensemble des partenaires du projet.

Le format de cette trace reste libre et modulable en fonction des souhaits et des idées des résidents. Les coûts inhérents à la réalisation de cette vidéo sont à intégrer à l'enveloppe budgétaire allouée au projet, avec un pourcentage raisonnable.

CRITERES DE SELECTION

Le calendrier

- 4 mai : fin des candidatures
- 22 mai : entretiens oraux des candidats
- Fin mai : annonce du projet et de l'artiste/collectif retenu
- Octobre : début de la résidence (semaine d'immersion)

Capacité à gérer des actions de médiation

Le projet devra proposer des temps de pratiques approfondies pour certains groupes avec un nombre d'heures suffisant pour permettre une « infusion artistique » sur le territoire. Des temps de formation dédiés aux enseignants et aux accompagnants pédagogiques peuvent être appréciés.

Faisabilité du projet au regard des contraintes du territoire

Budget, capacité de mobilité, espaces mis à disposition, caractéristiques de la population.

Modalités de candidature

- Une présentation illustrée de l'artiste ou du collectif
- Une note d'intention mettant en exergue la compréhension de l'appel à projet
- Un dossier artistique comprenant :
 - Le planning envisagé
 - Les moyens nécessaires
 - Une proposition de restitution
 - Une anticipation de la trace laissée par le projet, pendant et après la résidence
 - Le coût horaire et le nombre minima d'heures nécessaires dans la limite du budget proposé
 - Le budget prévisionnel avec les postes de dépenses et recettes

Date limite de dépôt des dossiers :

4 mai 2026 à minuit

Candidatures à transmettre sous format PDF à
l'attention de M. CHAMBON Lois :
culture@auzoncommunaute.fr



Auzon communauté



Auzon Communauté

6 bis rue Jean Catinot
43250 SAINTE-FLORINE

04.73.54.02.28 – contact@cc-auzon.fr
www.cc-auzon.fr